

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-13

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

GESTION DE LA DETTE 2012

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2012, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 970 000 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, quatre contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec les établissements bancaires suivants :

1°) budget principal :

- un emprunt de 1 000 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux fixe à 4,51 %, pour une durée de 15 ans,

- un emprunt de 3 000 000,00 € auprès du réseau Caisse d'Epargne – Crédit Foncier de France, à taux fixe à 4,74 %, pour une durée de 15 ans,

- un emprunt de 6 000 000,00 € auprès du Crédit Agricole – Corporate et Investment Bank, à taux fixe à 4,80 %, pour une durée de 12 ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

- un emprunt de 970 000,00 € auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, à taux fixe à 4,80%, pour une durée de 12 ans.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2012.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée du 21 avril 2011 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Prend acte de la présente communication relative à la gestion de la dette 2012 et des caractéristiques financières des prêts figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

A N N E X E I

BUDGET DEPARTEMENTAL

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

- Capital..... : 1 000 000,00 €
- périodicité..... : annuelle
- durée : : 15 ans
- mode d'amortissement du capital : progressif
- date d'effet..... : 25 avril 2012
- date 1^{ère} échéance..... : 1^{er} mai 2013
- décompte des intérêts..... : 30/360
- taux d'intérêt..... : fixe à 4,51 %
- frais de dossier..... : 300,00 €

CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER DE FRANCE

- Capital..... : 3 000 000,00 €
- périodicité..... : annuelle
- durée : 15 ans
- mode d'amortissement du capital. : progressif
- date d'effet..... : 1^{er} juin 2012
- date 1^{ère} échéance..... : 1^{er} juin 2013
- décompte des intérêts..... : exact/360
- taux d'intérêt..... : fixe à 4,74 %
- frais de dossier..... : 3 000,00 €

CREDIT AGRICOLE – Corporate et Investment Bank

- Capital : 6 000 000,00 €
- durée : 12 ans
- mode d'amortissement du capital..... : annuel linéaire
- périodicité de paiement des intérêts. : trimestrielle
- date d'effet..... : 20 juin 2012
- date 1^{ère} échéance..... : 20 septembre 2012
- décompte des intérêts..... : exact/30
- taux d'intérêt..... : fixe à 4,80 %
- frais de dossier..... : 12 000,00€

Le Président,

A N N E X E II

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

DU TARN ET DE LA GARONNE

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

- capital: 970 000,00 €
- périodicité.....: annuelle
- durée : 12 ans
- mode d'amortissement du capital....: constant
- date d'effet..... : 20 juin 2012
- date 1^{ère} échéance..... : 20 juin 2013
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,80 %
- frais de dossier.....: 300,00 €

Le Président,